



En tant qu'entreprise belge, vous reprenez la déclaration ?

Cette fiche d'information est un complément à la brochure 'Pourquoi adhérer à Fost Plus?'. Vous y trouverez des informations spécifiques pour entreprises belges qui reprennent la déclaration d'un ou plusieurs responsables d'emballages belges avec lesquels ils ont un lien économique ou juridique.

1. Dans quelle situation pouvez-vous reprendre la déclaration ?

En tant qu'entreprise belge, vous pouvez adhérer à Fost Plus pour un ou plusieurs responsables d'emballages et ainsi, reprendre leur déclaration dans les situations suivantes :

- En tant que **maison mère** pour votre filiale belge ;
- En tant que **holding** pour votre entreprise opérationnelle belge ;
- En tant que **franchiseur** pour votre franchisé belge ;
- En tant que **centrale d'achat** pour vos membres belges.

Attention :

- En tant que **franchiseur** ou **centrale d'achat**, vous ne pouvez reprendre la déclaration que pour les produits emballés commandés ou livrés par votre biais.
- Vous pouvez uniquement reprendre la déclaration pour les produits emballés. D'autres conditions sont d'application pour la reprise des emballages de service.

Important : si vous êtes également **responsable d'emballages**, vous devez satisfaire vous-même à l'obligation d'information et de reprise par le biais d'une autre adhésion. Vous trouverez de plus amples informations à ce propos dans la brochure 'Pourquoi adhérer à Fost Plus?'. Vous pouvez la télécharger sur notre site web www.fostplus.be (espace Entreprises).

2. Le mandat

Vous devez recevoir une autorisation écrite, un mandat, du responsable d'emballages qui souhaite que vous repreniez la déclaration.

Ce mandat écrit reprend tous les détails du responsable d'emballages. Il contient également des accords clairs concernant l'année de début du mandat, en d'autres termes l'année à partir de laquelle vous reprenez la déclaration.

Vous pouvez télécharger un formulaire de mandat vierge sur notre site web www.fostplus.be (espace Entreprises).

3. La déclaration et la liste de mandats

Déclaration

Pour la déclaration en elle-même, vous utilisez la déclaration détaillée ou la déclaration forfaitaire. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur une fiche séparée.

Vous pouvez établir la déclaration en ligne via les applications FostPack ou ePack. Plus d'informations sont disponibles sur le site web www.fostplus.be (espace Entreprises).

Liste des mandats

Tous les ans, avec votre déclaration, vous devez établir une liste des responsables d'emballages belges dont vous reprenez la déclaration. Pour être valable, une liste de mandats doit être entièrement remplie.



Besoin de plus d'informations ?

Surfez sur www.fostplus.be (espace Entreprises) pour plus d'informations.

Vous y trouverez tous les détails concernant les autres systèmes de déclaration et la brochure 'Pourquoi adhérer à Fost Plus ?'.